

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 septembre 2024

Un sixième cas de chikungunya signalé à Saint-Gilles-les-bains

L'ARS La Réunion déclare un sixième cas autochtone de chikungunya, diagnostiqué par PCR et en cours de confirmation par le Centre National de Référence associé du CHU Nord.

Il s'agit d'une personne résidant dans le même quartier de Saint-Gilles-les-Bains que les 4 premiers cas. Les équipes de lutte antivectorielle de l'ARS, en lien avec les services communaux, poursuivent leurs actions dans ce quartier de Saint-Gilles et à Saint-Louis.

L'ARS encourage la population, y compris les habitants de Saint-Louis et de Saint-Gilles-les-Bains, à se protéger des piqûres de moustique, supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau autour de leur domicile et à consulter un médecin dès les premiers symptômes.

Les actions mises en œuvre par l'ARS

Le risque épidémique n'est plus à écarter, avec 6 cas recensés dans deux communes de l'île.

La stratégie d'intervention et de lutte anti-vectorielle s'applique dans les deux communes concernées :

- incitation à consulter un médecin en cas de symptômes et à réaliser des analyses par les laboratoires,
- élimination des gîtes larvaires (nids à moustiques) autour du domicile,
- réalisation de traitements (insecticides et/ou larvicides),
- sensibilisation des habitants aux gestes de prévention,
- distribution de répulsifs aux publics prioritaires.

Les professionnels de santé et les services d'urgences sont sensibilisés.

Recommandations à la population

Comme la dengue, le chikungunya est une maladie transmise par les moustiques. Tout le monde peut être concerné : nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées.

La population, dont les habitants des deux communes concernées, est encouragée à appliquer les mesures de prévention au quotidien pour lutter contre la propagation du virus :

- **Éliminer régulièrement les lieux où les moustiques peuvent pondre leurs œufs**
Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans des récipients et objets contenant de l'eau situés autour de la maison.
- Pour lutter contre les moustiques, il faut supprimer à son domicile et autour de sa maison les gîtes larvaires (nids à moustiques) toutes les semaines :
 - jeter les coupelles, petits récipient...

- vider les gouttières, pneus, plantes retenant l'eau
- rendre inaccessible aux moustiques les dispositifs de stockage d'eau (installation de moustiquaire ou tissus...)
- traiter ou vider les piscines non utilisées
- ...
- **Se protéger des piqûres de moustique**
 - sprays anti-moustiques,
 - moustiquaires pour les enfants et personnes alitées,
 - diffuseurs/serpentins,
 - vêtements longs...



Consulter son médecin traitant en cas de symptômes (fortes fièvres, douleurs articulaires, maux de tête, grosse fatigue...) et continuer à se protéger contre les piqûres de moustique

Si vous êtes malade, afin de prévenir les formes graves de la maladie :

- consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
- surveillez votre état de santé,
- rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé.

Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur le site de l'ARS :

[Moustiques & maladies | Agence Régionale de Santé La Réunion \(sante.fr\)](https://sante.reunion.fr/moustiques)

Contactez le numéro vert Prévention, infos, conseils :

0 800 110 000

(appel gratuit depuis un poste fixe)